

## **LE PAYSAGE, LE SKIEUR ET LE PAYSAN**

Thierry BROSSARD et Daniel JOLY\*

**L**es fables sont réputées apporter un peu de sagesse aux hommes par la morale qui en fait la chute ; l'histoire qui précède celle-ci n'est qu'un artifice pour préparer les mémoires à fixer le message. Si notre titre, par sa forme, annonce une sorte de fable, nous arrêterons notre récit au terme de sa partie narrative, illustrée d'images choisies, pour laisser à chacun le soin d'y nourrir sa réflexion et d'en tirer, s'il lui plaît, une morale à sa convenance...

### **Le paysage : de la déprise agricole... à la mise en valeur touristique et culturelle**

La mise en valeur agricole actuelle, fondée sur de strictes considérations productivistes, conduit à une contraction inexorable des terroirs et à une réduction drastique du nombre des exploitations. Une conséquence de ce phénomène est que les espaces les moins favorables sont abandonnés en priorité pour des raisons multiples : éloignement, pentes trop fortes, mauvaise exposition, sols impropres, etc. Cet espace, partiellement délaissé par le paysan, porte, dans son aspect, les marques d'héritages successifs qui ont, au fil du temps, jalonné des stades accomplis d'équilibres : seulement naturels aux origines, ceux-ci ont résulté ensuite du jeu mutuel nature-société quand l'homme est intervenu comme acteur dans la formation des paysages.

Là où il est regardé comme digne d'intérêt et non comme simple décor des activités ordinaires de la vie, le paysage apparaît comme l'aboutissement d'une lente maturation, joyau presque immuable d'un patrimoine à conserver et témoignage nostalgique d'un mode de vie antérieur harmonieux. Sujet d'exaltation pour le poète bucolique, ce paysage-là sert parfois (sert encore) de support à la pensée politique. «La paix éternelle des champs» figurait sur la bannière de Jules Méline. Le «bon sauvage» de Jean-Jacques Rousseau est le produit innocent d'une nature prodigue et saine.

Par quelques signes, souvent discrets et toujours choisis à dessein, les affiches, les dépliants touristiques ressuscitent cette lecture du paysage pour le vanter non seulement comme cadre récréatif mais aussi comme lieu de ressourcement où chacun peut entrer en connivence avec les vertus de ses aïeux paysans. Dans la recherche de ses racines, l'homme des villes reconnaît le paysan d'aujourd'hui comme un parent resté sur place, pour garder, à ses yeux et à son cœur, le patrimoine paysager ancestral et un peu du genre de vie perdu qui lui est

associé. La forte demande actuelle de tourisme culturel procède, en grande part, de cette mythification.

### **Du skieur de fond... au paysan : les enjeux du paysage**

Dans la région du Laveron, près de Pontarlier, à laquelle nous porterons plus particulièrement attention par la suite, le skieur de fond, grand consommateur de paysages authentiques, est ainsi convié à l'intellectualisation de son effort. Celle-ci est d'autant mieux amenée et ressentie qu'au long du parcours, la fatigue se voit récompensée de sensations changeantes : ici, où le souffle se raccourcit et la vue se bloque, le pas se heurte à l'intimité rugueuse de la forêt ; là, où file la trace au droit de la clairière ouverte, le regard et la respiration se reposent sur les lointains, d'un coup embrassés et conquis. Cette variété de situations, dans un paysage animé mais sans excès, constitue un des agréments reconnus de la pratique du ski de fond dans le massif du Jura. Un patrimoine, assurément, assorti d'un capital à maintenir et à valoriser.

Par la remise en perspective de l'action du paysan et du skieur dans le paysage, nous sommes conduits à définir celui-ci comme espace d'un nouvel enjeu où se combinent des facteurs sociaux, économiques, culturels. Un enjeu qui appelle, en raison de son contenu même, l'élaboration d'instruments d'évaluation propres, bien différents de ceux qui servent à l'établissement des quotas de production agricole ou du gel des terres. Aussi, pour aider à prendre la mesure du problème, nous proposons ici une expérience dont l'objet est de simuler les conséquences d'une déprise agricole, encore à venir, sur la qualité visuelle du paysage, telle qu'on peut l'apprécier sur un parcours de ski.

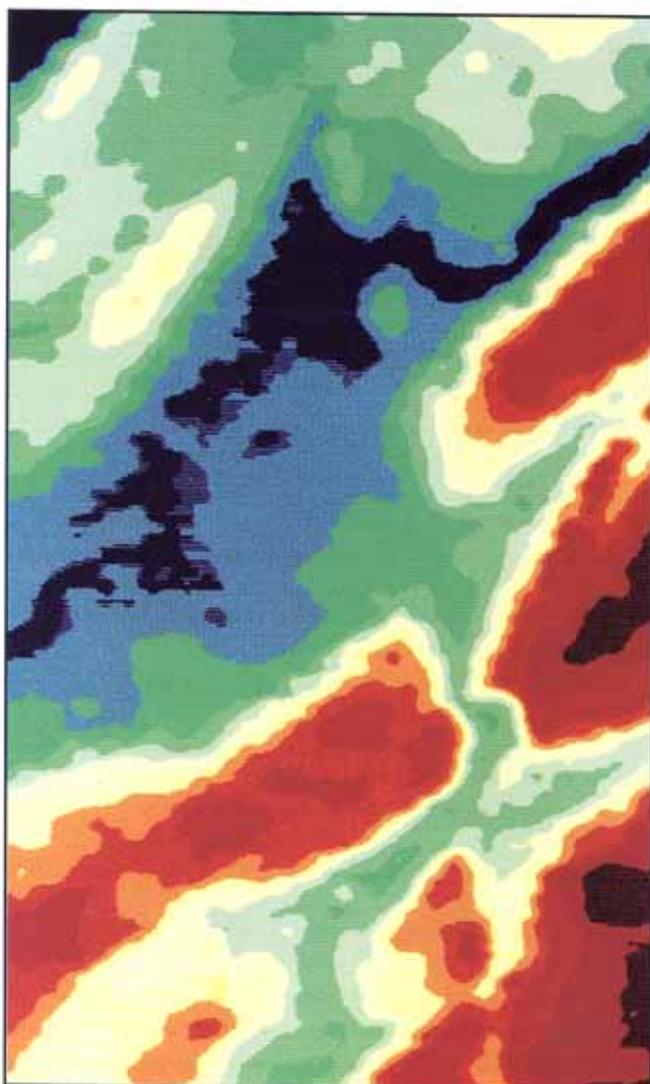
### **De nouveaux outils pour évaluer les risques de déséquilibre**

Pour conduire cette hypothèse, est établie une méthode qui rassemble et ordonne un certain nombre de techniques utilisant l'informatique : analyse statistique, cartographie automatique, traitement assisté des images satellitaires. Les images reproduites résumant, dans son cheminement logique, le film de notre expérience dans six étapes majeures.

**1 : Le modèle numérique de terrain** : un puissant moyen d'investigation pour rechercher les structures du paysage.

\*Laboratoire de Géographie Physique. Université de Franche-Comté

*Représentation des altitudes par modèle numérique de terrain*

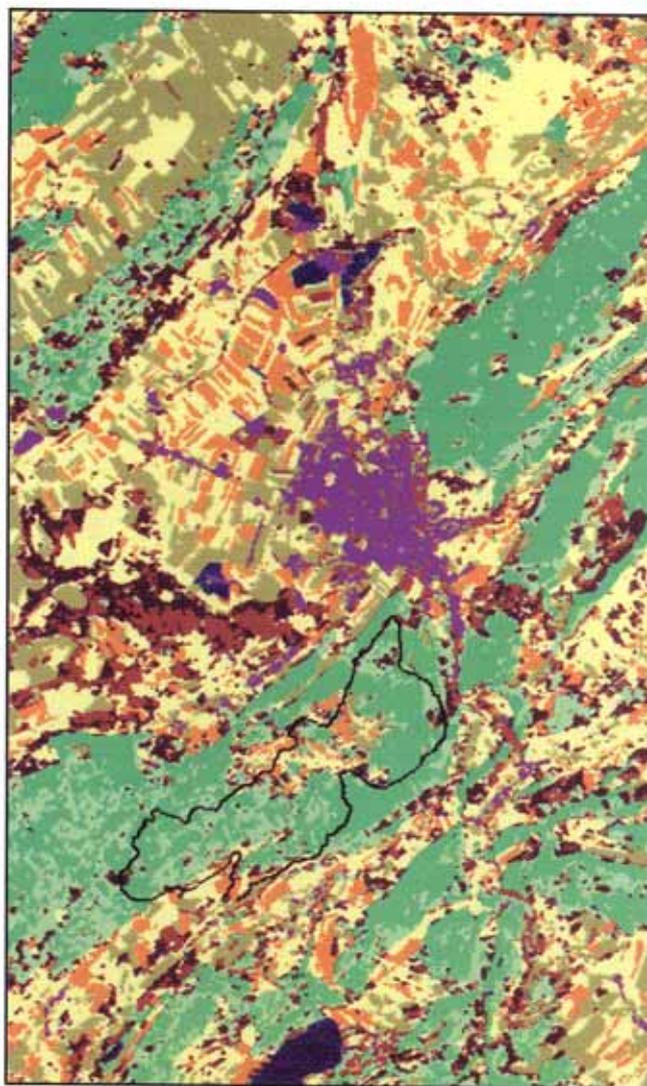


*Du bleu au brun, en passant par les verts, jaunes, et rouges, les altitudes varient par tranches régulières de 25 m, de moins de 700 m à plus de 1 000 m*

Ce type de modèle, appelé par abréviation MNT, est une manière de définir le relief d'une région sous la forme d'un tableau de chiffres. Chaque parcelle d'espace, appelée aussi pixel, de 25 m de côté, est ainsi caractérisée par une valeur d'altitude. Cette information permet de calculer automatiquement d'autres valeurs que l'on peut cartographier à leur tour : pentes, orientations, énergie solaire, paysage vu. Toujours par le calcul, on peut combiner le MNT et les images obtenues par satellite pour représenter des réalités géographiques complexes et aider à l'aménagement du territoire.

*2 : L'image-satellite : un moyen d'identifier les objets qui «habillent» le paysage*

*Occupation du sol obtenue par image-satellite*

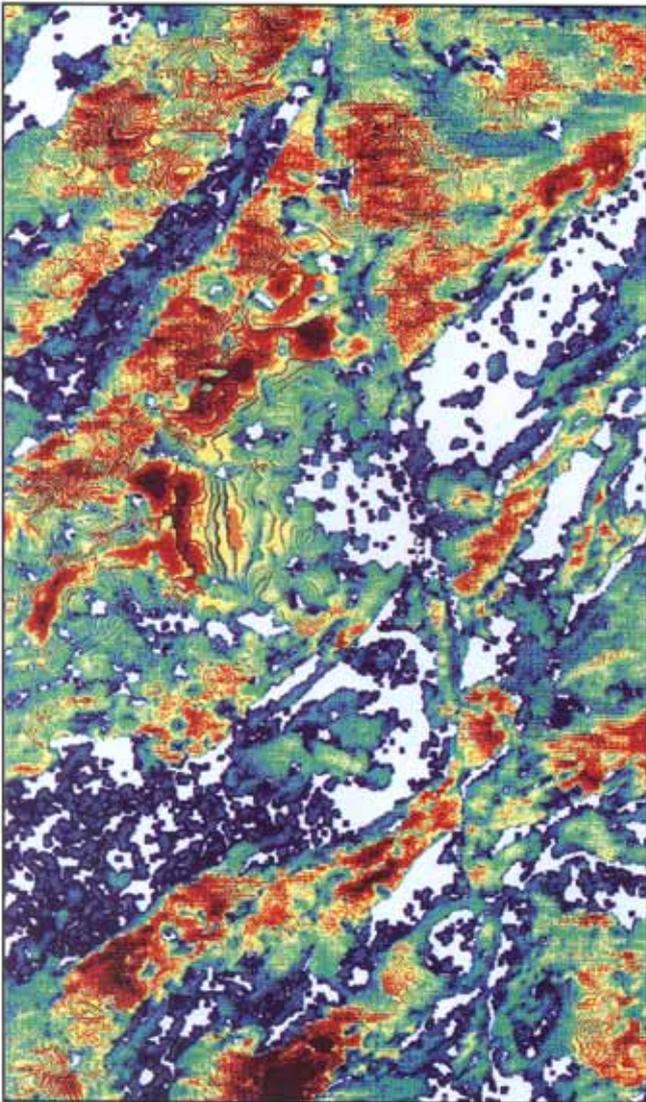


Cette carte résulte d'un traitement particulier d'une image de satellite (ici, le satellite américain Landsat mais on peut faire la même chose avec l'europpéen Spot). Ce traitement, appelé classification, aboutit à regrouper en types caractéristiques les parcelles élémentaires de l'image : en vert, deux types de forêt ; en violet, les secteurs humanisés, construits ou aménagés ; en bleu, les étendues d'eau libre ; en jaune, brun et kaki les espaces agricoles. Chaque type reconnu est affecté d'une hauteur standard (forêt : 25 mètres, bâti : 10 mètres, ...). Le Doubs, trop étroit dans la haute vallée, n'est pas vu par le

satellite, son tracé n'apparaît pas sur l'image. En demandant à l'ordinateur de calculer l'évolution probable du paysage, nous pouvons ainsi réaliser la simulation qui est au cœur de notre expérience. On remarquera, en surcharge noire, le tracé de la piste de ski de fond, objet de notre intérêt, qui parcourt le Laveron, au sud de Pontarlier.

**3 : La carte de soumission à la vue :** une manière de représenter l'espace qui est vu en parcourant le paysage dans tous les sens

*Les espaces soumis à la vue*



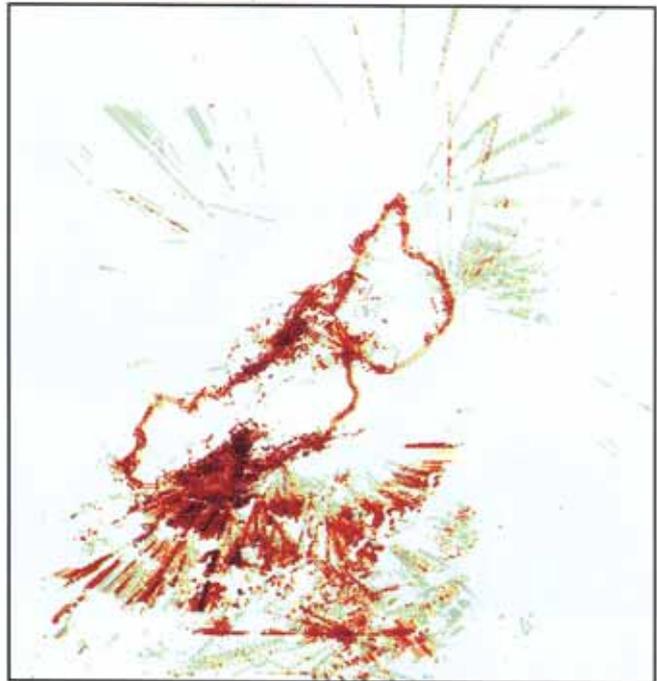
*Les espaces les plus vus correspondent aux aires dégagées des vals (du nord au sud : val des Usiers, de Frasné, de Oye-*

*et-Pallet) et du lac St Point. Inversement, les espaces recouverts de forêts et les agglomérations (notamment Pontarlier, en blanc au centre de l'image) sont très peu vus.*

Par le calcul, on a placé un observateur fictif en chaque point du terrain, tous les 25 m. Puis on a cartographié autant de fois l'espace couvert par le regard de chaque observateur jusqu'à 3 km. En superposant ensuite toutes les cartes obtenues, on réalise le document présenté : des valeurs basses, en bleu, aux valeurs fortes, en rouge et brun, on passe de zones à faible potentiel visuel, qui sont vues seulement de leurs environs immédiats, à des zones à fort potentiel visuel, qui sont vues souvent et par des points dont la position varie du proche au lointain. Le blanc localise les espaces qui ne sont vus que d'eux-mêmes. Grâce à ce type de carte, on peut mieux estimer les risques de pollution visuelle liés à certains aménagements. On prendra donc toutes les précautions pour les zones qui apparaissent ici en brun ou rouge.

**4 : Le paysage que voit le skieur en parcourant aujourd'hui la piste du Laveron**

*Les espaces vus depuis les pistes de ski : situation actuelle*



*Légende commune à cette carte et à la suivante : blanc : espaces non vus depuis la piste ; vert, jaune, orange, rouge : espaces vus 1, 2, 3, 5 fois ; bruns : espaces vus plus de 5 fois*

Cette carte résulte d'une sélection de points sur la précédente : ceux qui définissent le tracé de la piste de ski mis en place sur l'image-satellite. Les traits de couleur, du vert au bistre, définissent l'ampleur et l'intensité de recouplement des panoramas offerts à la vue pendant le parcours. On retrouve bien ici la qualité visuelle qui résulte de l'alternance équilibrée entre secteurs de forêt à la vue fermée et secteurs ouverts où le regard embrasse de vastes étendues.

**5 : Le paysage que verra le skieur en parcourant demain la piste du Laveron**

On visualise les modifications qui interviendront si une certaine part des espaces aujourd'hui agricoles retournent «à la nature» ou vont à une autre forme de mise en valeur plus extensive. Même si, pour cet exemple, les termes de l'hypothèse n'ont pas fait l'objet d'un ajustement complet et paraissent abrupts, nous sommes dans la vraisemblance. Nous avons considéré que seraient prioritairement abandonnés les zones humides et les espaces agricoles dont la pente est de plus de 7° et qui reçoivent une énergie solaire équivalente à moins de 5 kilowatts par jour et par m<sup>2</sup>. Ces espaces seraient repris par une friche progressivement arborée (jusqu'à 10 m) ; en cas de reboisement systématique, la hauteur des arbres pourrait être plus importante encore. En outre, là où la couverture végétale est de 10 m actuellement, elle pourrait atteindre 15-20 m. La carte montre l'importante contraction des panoramas résultant de l'enfrichement. On voit bien que, à travers l'exemple particulier du skieur de notre fable, une des clefs du problème posé tient à la fonction et au statut qui est reconnu au paysan : exploitant agricole strictement soumis à l'impératif de rentabilité et/ou conservateur de l'espace rural.

**Les espaces vus depuis les pistes de ski : simulation après déprise agricole**



Actuellement, la piste parcourt un espace dégagé, la vue est vaste vers le sud, avec de grandes échappées souvent renouvelées sur les versants situés au-dessus du lac Saint-Point. Un boisement réduirait considérablement le panorama.

**6 : Reconstruire les paysages et leur évolution**

**Exemple de paysage vu depuis la piste de ski**



	forêt
	feuillus
	neige
	bâti
	lac

Le point de vue se situe sur le versant sud du Laveron, au dessus de Oye-et-Pallet. Il simule une photographie qui serait prise depuis la piste de ski en direction du sud. Le premier plan est constitué d'une haie d'arbres, au second plan apparaissent les rides allongées qui séparent Oye-et-Pallet, Malpas et Vaux-et-Chantegrue du lac Saint Point dont l'extrémité nord apparaît en bleu. Plus loin, la vue est bloquée par le versant boisé de Montperreux.

L'image d'ordinateur permet aussi d'appréhender, par la simulation, les conséquences visuelles de cette évolution qui serait ressentie, à n'en pas douter, par notre skieur. Trouverait-il toujours dans la contemplation des paysages du Haut-Doubs la même récompense de ses efforts ? ■